

LES DEUX FACTEURS 4¹

Rémy Prud'homme²

Le « facteur 4 » est le chiffre par lequel le gouvernement français a décidé de *diviser* les rejets de CO₂ de notre pays d'ici 2050. Mais il y a un autre « facteur 4 » : le chiffre par lequel le gouvernement chinois entend *multiplier* les rejets de CO₂ de la Chine d'ici 2030.

Le facteur quatre est d'abord un concept philosophique introduit par Ulrich von Weizsäcker, et Armory et Hunter Lovins en 1997 dans un rapport au Club de Rome. Ce rapport préconisait de multiplier par deux le bien-être en divisant par deux l'utilisation des ressources naturelles, sans s'attarder beaucoup sur la faisabilité de cet objectif très désirable. Le concept a ensuite été appliqué aux gaz à effet de serre, et donc au CO₂, sur la base des travaux du GIEC. En réalité, le GIEC parle seulement de la nécessité (selon lui) d'une réduction par deux des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

Mais la France se doit de faire mieux que le reste de la planète. En 2003, lors de l'ouverture de la 20^{ème} session plénière du GIEC, M. Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre, déclarait : «[Pour la France] cela signifie une division par quatre ou cinq. [...] Nous devons montrer l'exemple en matière de mise en œuvre des politiques domestiques de lutte contre l'effet de serre ». Cet objectif a ensuite été repris dans l'article 2 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005. Il a été confirmé par la classe politique toute entière avec une belle et rare unanimité, et figure dans toutes sortes de textes et de rapports officiels, et en particulier dans le Grenelle de l'Environnement. Il est la politique de la France. La question du coût de cette politique pour les finances publiques et pour le niveau de vie des Français n'intéresse que quelques comptables bornés.

Concrètement, le facteur 4 s'applique aux rejets de CO₂ de la France en 1990. Ceux-ci étaient alors de 391 millions de tonnes (Mt). Nous nous sommes donc engagés à ce qu'ils soient de 98 Mt — disons 100 Mt - en 2050.

Les rejets de CO₂ de la Chine sont actuellement de 7.500 Mt, environ 20 fois plus importants que ceux de la France. Le gouvernement chinois, un gouvernement sérieux et crédible, a officiellement annoncé en novembre 2009, juste avant la conférence de Copenhague, son intention de réduire l'intensité en carbone (les rejets de CO₂ divisés par le PIB) de leur pays de 45% entre 2005 et 2020, c'est-à-dire de 3% par an. Dans le même temps, il réaffirmait sa volonté d'augmenter le PIB à un taux d'au moins 10% par an – qui est le taux de croissance actuel de ce grand pays. Un PIB qui croît à 10% avec une intensité en carbone qui décroît de 3%, cela fait des rejets de CO₂ qui augmentent de 7% par an, et donc qui doublent en 10 ans. La Chine a donc annoncé, très honnêtement et très courageusement, qu'elle allait doubler ses rejets de CO₂ d'ici 2020.

A la différence de la France, elle n'a pas pris d'engagement pour la période ultérieure. Mais on peut penser que la croissance du PIB et la décroissance de l'intensité en carbone en Chine continueront à peu près au même rythme dans la décennie suivante, et donc que les rejets de CO₂ doubleront de nouveau entre 2020 et 2030, date à laquelle ils atteindront environ 30.000 Mt.

En 2050, la France aura ainsi divisé par quatre ses rejets de CO₂, cependant que la Chine aura multiplié les siens par quatre (en supposant qu'elle les stabilise de 2030 à 2050, hypothèse excessivement optimiste). L'effet d'entraînement de notre « exemple » laisse à désirer. Nos rejets seront alors d'environ 100 Mt ; ceux de la Chine d'environ 30.000 Mt, 300 fois plus. La Chine rejettera chaque jour (chaque 29 heures pour les puristes) ce que nous rejetterons en une année. Il en faudrait plus pour ébranler les certitudes de nos gouvernants. M. Borloo se frotte les mains et déclare (le 4 mai 2010) : « La Chine a choisi la stratégie de l'économie verte ». Qu'il serve à diviser ou à multiplier les rejets de CO₂, le facteur 4 emballe décidément nos politiciens. Mieux vaut en rire. Jaune.

¹ Diffusé sur lemonde.fr le 14 mai 2010

² Professeur (émérite), Université Paris XII